

Approches Catholiques de l'Exploitation Minière: Etudes de Cas

La mine d'or de Kibali, Diocèse d'Isiro-Niangara, République démocratique du Congo

**Cité de Durba, secteur de Kibali, territoire Watsa, province du Haut-Uélé,
nord-est de la République démocratique du Congo**

Henri Muhiya

Ancien secrétaire exécutif de la Commission des ressources naturelles de la Conférence épiscopale
catholique du Congo



Résumé

En 2015, la Commission épiscopale pour les ressources naturelles (CERN) de la Conférence épiscopale du Congo et la branche néerlandaise de Pax Christi, PAX, ont publié un rapport sur la situation de la mine d'or de Kibali, près de la frontière ougandaise. Ce rapport faisait état de nombreuses violations des droits humains et de l'environnement commises par la société Kibali Goldmines. Ceux qui s'étaient organisés pour revendiquer leurs droits ont été réprimés par les forces armées, ce qui a donné lieu à plusieurs incidents graves. Cette étude de cas raconte comment la CERN s'est associée à des organisations internationales pour documenter les violations des droits de l'homme et rassembler des preuves afin de soutenir un plaidoyer en faveur d'une meilleure coexistence et d'une meilleure répartition des revenus. Elle met en évidence la manière dont la publication du rapport a permis d'ouvrir un dialogue entre l'État congolais, Kibali Goldmines et les communautés locales. Ce dialogue a conduit la société à collaborer avec la société civile afin de renforcer la réglementation et d'accroître la redistribution des revenus. Cette étude de cas souligne également l'importance de former les populations locales au Code minier et à leurs droits, afin de garantir que les redevances minières favorisent leur développement humain intégral.

1. Contexte

En RDC, l'Église catholique joue un rôle de sentinelle pour protéger les communautés contre les abus qui accompagnent souvent les activités minières. Observer et documenter les violations des droits humains, plaider en faveur du changement et soutenir les parties prenantes pour garantir une répartition plus équitable des revenus miniers : tel est le travail de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) face aux conséquences sociales et écologiques de l'exploitation minière. Cette section présente un aperçu de l'exploitation minière en RDC et des raisons qui ont conduit la CENCO à intervenir par le biais de plaidoyer et d'autres actions.

La RDC est dotée d'immenses gisements de divers minerais, dont certains sont considérés comme « stratégiques » ou « critiques ». Elle détient près de 50 % des réserves mondiales de cobalt et se classe au premier rang des producteurs, représentant 70 % de la production mondiale (African Green Minerals Observatory, s.d.). En 2025, la RDC était le deuxième producteur mondial de cuivre, après le Chili (Bloomberg News, 2026a). Elle possède également les plus grandes réserves mondiales de coltan et en est le plus grand producteur, bien que le Rwanda en soit le principal exportateur en raison du commerce illicite dans l'est de la RDC, dont les recettes alimentent le conflit dans la région (Global Witness, 2025). La RDC possède également des réserves de lithium. La plus grande mine de lithium de roche dure au monde est actuellement en construction dans le sud de la RDC et est exploitée par le groupe chinois Zijin Mining (Bloomberg News, 2026b).

L'exploitation minière est un secteur économique clé. En 2023, la Banque africaine de développement (s.d.) estimait qu'elle représentait 39 % du PIB du pays, 95 % de ses exportations et 42 % des recettes publiques. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE, 2025, p. 17) a estimé des chiffres similaires pour 2023, avec une contribution globale au PIB du pays de 37,9 %, représentant 99,57 % de ses exportations, 47,68 % des recettes publiques et employant 20,39 % de la main-d'œuvre du pays. En termes de production, le cuivre arrive en tête avec 2 842 022 tonnes extraites en 2023, suivi du cobalt (139 838 tonnes), de l'or (34 524 tonnes), de la cassitérite (29 239 tonnes) et des diamants (8 308 carats). On estime que le cuivre a généré 24 189 millions de dollars américains en 2023, suivi du cobalt (5 057 millions), de l'or (2 367 millions) et des diamants (85 millions) (ITIE, 2025, p. 18).

Cependant, l'industrie minière est confrontée à un certain nombre de défis, tels que l'incapacité du gouvernement à réglementer efficacement le secteur, le manque de sensibilisation de la population à ses droits et les influences géopolitiques. L'abondance des ressources naturelles du pays ne s'est pas traduite par de meilleures conditions de vie. On estime que 73,5 % de la population congolaise aurait vécu avec moins de 2,15 dollars par jour en 2024 (Banque mondiale, s.d.), et que 64,5 % aurait vécu dans une pauvreté multidimensionnelle, c'est-à-dire en souffrant d'un manque de soins de santé, d'éducation, d'accès à l'eau et à l'électricité, ainsi que d'autres privations (OPHI, 2025).



Les manifestations les plus évidentes de ce paradoxe de la pauvreté généralisée au milieu d'une richesse en ressources sont, entre autres, l'absence de conditions de vie décentes pour les populations vivant à proximité des sites miniers, le manque d'infrastructures de base, les lacunes dans la gestion des services sociaux par l'État, les dommages environnementaux, les conflits et guerres récurrents, ainsi que les violations des droits humains. Parmi les exemples récents de violations des droits humains et environnementaux, on peut citer l'effondrement, en novembre 2025, d'un barrage de retenue d'une mine de cobalt à Lubumbashi, qui a inondé trois quartiers de la ville avec des millions de mètres cubes d'eau toxique, forçant les habitants à fuir et privant la population d'accès à l'eau potable (Business and Human Rights, 2025), et l'effondrement de la mine de coltan à Rubaya, dans le Nord-Kivu, en janvier 2026, qui a fait plus de 200 morts, suivi d'un autre effondrement en mars 2026 qui a également fait plus de 200 morts (Mongabay Africa 2026). Les mines de la région fournissent 15 % du coltan mondial et sont contrôlées par le groupe rebelle M23, soutenu par le Rwanda, qui tirerait un profit estimé à 800 000 USD par mois du commerce du coltan (Global Witness, 2026).

Cette situation, dont l'Église est à la fois témoin et victime, a incité la CENCO à s'impliquer dans les questions minières. Compte tenu de son identité et de sa mission, les actions de la CENCO ont principalement consisté en des lettres pastorales, des déclarations, des messages, des actions de plaidoyer et l'implication de certaines de ses structures : commissions épiscopales, diocèses, congrégations religieuses et établissements d'enseignement. Parmi ses réalisations figurent la documentation des cas, le soutien aux communautés, le plaidoyer, l'éducation aux droits humains et, parfois, la médiation entre l'État et les sociétés minières.

Cette étude de cas se concentre principalement sur le travail de la *Commission épiscopale pour les ressources naturelles* (CERN) de la CENCO, qui est sa douzième commission technique.¹ Alors que d'autres commissions traitaient déjà de questions de justice sociale et environnementale, telles que Caritas Développement, Justice et Paix et Éducation chrétienne, la CENCO a décidé en 2007 de créer une commission ad hoc entièrement dédiée aux ressources naturelles (CENCO, 2007). Cette décision découlait d'un constat : le paradoxe entre l'abondance des ressources naturelles d'une part, et la pauvreté généralisée et les guerres successives qui ont déchiré le pays d'autre part, dont la cause principale était l'exploitation des ressources naturelles. Le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC a qualifié les guerres en RDC de guerres économiques ou de guerres de pillage des ressources naturelles (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2002). L'idée de créer la CERN a été proposée par la Commission épiscopale Justice et Paix, sur la base d'une série d'enquêtes de terrain qui ont révélé les difficultés

¹ La CENCO n'est pas la seule institution ecclésiastique à s'occuper des questions minières en RDC. Plusieurs congrégations religieuses sont également impliquées, telles que les jésuites, les missionnaires Comboni, les salésiens, les Clarétains, les Sœurs du Bon Pasteur et d'autres. Certaines universités participent également à ces efforts, comme l'Université catholique de Bukavu. Compte tenu de son rôle de coordination dans le pays, cette étude de cas se concentre sur la CENCO.

rencontrées par les femmes pour accéder aux terres arables en raison de l'exploitation minière et des guerres qui y sont associées. La création de la CERN s'est également inspirée des travaux du Centre d'Etudes pour l'action Sociale (CEPAS), un centre social jésuite situé à Kinshasa.²

La CERN a été chargé de rassembler toutes les informations disponibles et fiables concernant l'exploitation des ressources naturelles et de les mettre à la disposition du CENCO et des organisations au niveau diocésain afin de plaider en faveur d'une exploitation plus équitable des ressources naturelles, qui respecte les droits humains et l'équilibre écologique et profite à la population. La CERN intervient tant au niveau politique qu'au niveau local. Au niveau politique, l'objectif est d'influencer les politiques, les lois et les décisions en faveur d'une meilleure gouvernance des ressources naturelles. Au niveau local, l'objectif est d'éduquer, d'informer et de mobiliser la population afin qu'elle prenne conscience de ses droits et de ses obligations. Elle travaille également, le cas échéant, avec des organisations de la société civile locales, nationales et internationales, ainsi qu'avec les gouvernements nationaux et locaux, les sociétés minières et les communautés par l'intermédiaire de ses représentants des organisations diocésaines. La CERN a bénéficié du financement des organisations ecclésiastiques partenaires, ainsi que par des gouvernements ou des institutions internationales au moyen de subventions.³

Pour remplir sa mission, la CERN a progressivement mis en place une structure qui englobe à la fois les niveaux national et diocésain. Au niveau national, à l'instar d'autres commissions épiscopales, la CERN est statutairement composée de quatre évêques et d'un secrétaire exécutif qui coordonne le personnel.⁴ Il comprend également six évêques membres qui représentent la CERN dans chacune des six provinces ecclésiastiques de la RDC.⁵ Au niveau diocésain, la CERN fait office de point focal avec une structure flexible, qui comprend, dans la mesure du possible, un représentant de la Commission Justice et Paix, de Caritas, de la Commission pour l'éducation chrétienne et d'organisations de la société civile. Cette structure diocésaine s'appelait initialement « *Observatoire des ressources naturelles* » (ORN), bien que certains diocèses en soient venus à l'appeler « Commission diocésaine pour les ressources naturelles ».⁶

La mission des ORN consiste à collecter des données sur le terrain et à documenter les cas, à transmettre les informations à la CENCO et au Secrétariat de la CERN, à soutenir les populations locales par l'éducation et l'information, à mobiliser les membres de la communauté et à mener des actions de plaidoyer au niveau local. Ces actions s'inscrivent dans les cinq domaines d'action citoyenne définis par la CENCO dans son « Vade-mecum à l'intention des citoyens congolais sur la gestion des ressources naturelles », publié en 2009, et qui constituent encore aujourd'hui les lignes directrices structurantes du travail de la CENCO : 1) Sensibilisation et renforcement des capacités ; 2) Soutien et mobilisation sociale ; 3) Suivi ; 4) Recherche-action participative, documentation et publication ; et 5) Lobbying et plaidoyer. Dans le cas présenté dans les sections ci-dessous, le Secrétariat de la

² En 2007, le CEPAS a coordonné les travaux du Forum de la société civile de la RDC dans le cadre de son analyse de douze contrats miniers signés par le gouvernement congolais pendant la période de transition 2003-2006. En 2007, le gouvernement nouvellement élu a commandé une révision de ces contrats, et les travaux du CEPAS ont alimenté ceux de la commission. Voir Global Witness (2007) pour une analyse du processus de révision de ces contrats miniers.

³ Parmi les organismes de financement figurent Fastenopfer (Suisse), CAFOD, Caritas Luxembourg, Catholic Relief Services, CCFD Terre Solidaire, CIDSE, CORDAID, Développement et Paix, Missionary Aid, le Dicastère pour la promotion du développement humain intégral, le diocèse de Stockholm, Franciscans International, Misereor, Bread for Neighbours, PAX, Southern Africa Resource Watch, le Secours Catholique, Caritas France, l'Union européenne, World Vision, le WWF et le Saint-Siège.

⁴ L'effectif a varié entre deux et six personnes en fonction du financement, et comprenait les postes de coordinateur, coordinateur adjoint, chargé de recherche et de suivi, responsable des finances, chargé de communication et chauffeur-logisticien.

⁵ L'Église catholique en RDC comprend 48 diocèses regroupés en six provinces ecclésiastiques (archidiocèses).

⁶ Le personnel de ces observatoires diocésains est composé de bénévoles. Ils peuvent percevoir des indemnités pour les projets financés.

CERN a principalement collaboré avec l'ORN du diocèse d'Isiro-Niangara et PAX, une organisation ecclésiastique basée aux Pays-Bas. L'auteur de cette étude de cas a occupé le poste de secrétaire exécutif de la CERN d'octobre 2008 à septembre 2023, sous la direction du cardinal Fridolin Ambongo, aujourd'hui archevêque de Kinshasa.⁷

2. Le projet de la mine d'or de Kibali

La mine d'or de Kibali a été acquise en 2009 par Kibali Goldmines auprès de la société publique congolaise SOKIMO. La province Orientale, au nord-est de la RDC, où les opérations minières devaient avoir lieu, avait été ravagée par la guerre pendant plus de deux décennies.⁸ À la suite du génocide rwandais de 1994, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo a mené une guerre qui a conduit au départ du président Mobutu Sese Seko et à l'accession de Laurent Désiré Kabila à la présidence en mai 1997. En août 1998, une nouvelle guerre a éclaté, menée par le Rassemblement des forces congolaises pour la démocratie (RCD), soutenu par le Rwanda, et le Mouvement pour la libération du Congo (MLC). Ces deux groupes rebelles ont occupé les provinces orientales de la RDC (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Province Orientale, une partie de la province de l'Équateur et une partie du Katanga). Les troupes rwandaises et ougandaises se sont affrontées dans la ville de Kisangani en 2002 pour le contrôle des zones minières. Malgré le retrait des troupes étrangères, certains groupes armés sont restés actifs. Dans la Province Orientale, il s'agissait notamment de l'Armée de résistance du Seigneur ougandaise et du groupe de Thomas Lubanga dans la province d'Ituri.

La région était difficile d'accès. Les routes avaient été rendues impraticables par la guerre, et l'accès aux produits de première nécessité était limité. Pour sécuriser les investissements miniers, l'État a dû déployer des soldats, les forces de police n'étant pas suffisantes pour assurer une sécurité adéquate et empêcher une éventuelle reprise de la guerre. Cette sécurisation militarisée a accru le risque de violations des droits, car les méthodes employées étaient brutales, même à l'égard de manifestants pacifiques, comme nous le verrons ci-dessous. Des informations circulaient localement, et au-delà sur des violations des droits humains avaient lieu.

Malgré cette militarisation accrue, Kibali Goldmines a apporté des capitaux à une région longtemps négligée et a amélioré sa situation économique dans une certaine mesure. On estime qu'entre 2009 et 2015, l'entreprise a injecté environ 160 millions de dollars américains dans l'économie locale par le biais de l'électrification, des infrastructures routières, de la construction de logements, de la prévention du VIH et du paludisme, ainsi que de divers projets communautaires (PAX et CERN, 2015). Au moment de l'acquisition en 2009, les réserves d'or étaient estimées à 1,5 million d'onces. Le premier lingot d'or a été produit en septembre 2013. En 2017, la mine a produit environ 18,7 tonnes d'or (600 000 onces), générant un bénéfice de 287,7 millions de dollars américains (Fualdes, 2018).

Il y avait toutefois un certain nombre de défis, notamment la coexistence difficile entre l'exploitation minière industrielle et artisanale et la réinstallation de la population, que

⁷ Lorsqu'il a pris la première présidence de la CERN, le cardinal Ambongo était évêque de Bokungu-Ikela. Le deuxième président était Mgr Sébastien Muyengo, évêque d'Uvira, et le troisième, actuel président, est Mgr Libère Pwongo, évêque de Basankusu. L'actuelle secrétaire de la CERN est Jeanne Marie Abanda.

⁸ Conformément à la Constitution, la Province Orientale a été démembrée en quatre provinces : Ituri, Tshopo, Bas-Uélé et Haut-Uélé, où se trouve la mine d'or (dans les territoires de Watsa et Faradje).



certaines jugeaient insatisfaisante. Les statistiques sur le nombre de mineurs artisanaux travaillant dans la région, ainsi que sur les personnes déplacées et réinstallées, sont difficiles à compiler. Ce manque de données reflète une attitude générale de négligence des gouvernements central et provinciaux envers les populations locales. L'État ne s'acquittait pas de ses responsabilités en matière de suivi économique et social, ni en matière de fourniture de services sociaux de base. Mais l'exploitation aurifère a néanmoins progressé, l'entreprise fournissant les infrastructures et les services nécessaires à son fonctionnement. En 2018, les réserves d'or de la mine ont été réévaluées à 8,7 millions d'onces (Fualdes, 2018). La section ci-dessous analyse les actions menées par CENCO, par l'intermédiaire de la CERN et de l'ORN d'Isiro-Niangara, pour documenter les violations des droits humains et recueillir des preuves afin de soutenir le plaidoyer en faveur d'une meilleure coexistence entre l'entreprise et les communautés locales.

3. Analyse des actions de la CENCO/CERN

Documentation

La recherche-action participative et la documentation ont constitué la première réponse de la CERN à cette situation, en collaboration avec l'ORN d'Isiro-Niangara et PAX. Dans un premier temps, l'ORN a fourni à la CERN des informations sur la situation sur le terrain à l'aide d'un formulaire préétabli, qui comportait des questions portant sur les faits et événements essentiels. C'est ainsi que le point focal de l'ORN d'Isiro-Niangara avait déjà signalé à la CERN un incident survenu le 18 janvier 2015, au cours duquel un homme de 28 ans, Héritier Wembo, avait été jeté par des soldats dans un feu de pneus allumé par des mineurs artisanaux qui protestaient contre la confiscation de leurs carrières par Kibali Goldmines. Après avoir passé la nuit ligoté dans une cellule, Wembo a été exhibé dans les rues par des soldats à bord de leur pick-up afin d'intimider et de dissuader la population locale de manifester. L'administrateur du territoire est venu le chercher plus tard dans la journée afin qu'il puisse être admis à l'hôpital public de Watsa. Ses brûlures étant graves, il a été orienté vers l'hôpital privé de Kibali, où la société soignait ses employés. Mais Wembo a refusé et a préféré se faire soigner par la médecine traditionnelle. Son histoire est devenue un point central du travail de plaidoyer naissant de la CERN (voir section 3.3). Comme d'autres violations des droits humains avaient été signalées, PAX avait contacté la CERN pour mener une étude conjointe sur ces violations, publiée en 2015 sous le titre « *Kiabli, le géant minier : Ôter les impuretés pour que l'or soit pur* » (PAX et CERN 2015).⁹ PAX a fourni le financement et la CERN a apporté son expertise de terrain. L'étude visait à contribuer à mettre fin aux violations des droits humains, à permettre une coexistence pacifique entre l'entreprise et les communautés locales, et à garantir que celles-ci tirent profit des activités minières. Avant sa publication, ses conclusions ont été discutées à Kinshasa par le directeur général de Kibali Goldmines et le secrétaire exécutif de la CERN.

La recherche en soi n'est toutefois pas suffisante. Elle doit être suivie d'un travail de plaidoyer afin de changer la situation, et ce changement dépend des acteurs qui détiennent le pouvoir de décision ou une influence à différents niveaux. Il s'agit notamment des dirigeants d'entreprise, des responsables gouvernementaux, des investisseurs, des citoyens des pays où les sociétés minières sont enregistrées, des organismes de réglementation internationaux et des communautés elles-mêmes touchées par l'exploitation minière. L'un des enseignements importants a été la prise en compte minutieuse des risques liés à la publication des résultats de la recherche. Dans ce cas précis, il était essentiel d'en discuter avec Kibali Goldmines avant la publication. Le titre provocateur de l'étude aurait pu affecter le cours de l'action de la société sur les bourses de Toronto ou de New York. Pour atténuer ce risque, il a été décidé de faciliter une communication directe et pacifique entre

⁹ Le titre original en français, « Géant minier Kibali. Ôter les impuretés pour que l'or soit pur », joue sur l'image de « l'or pur » et sur les « impuretés » figuratives que sont les violations des droits humains résultant de l'exploitation aurifère.

la société et la communauté au moment de la publication, afin de tirer parti de « l'ouverture de la société au dialogue avec la communauté » pour reconstruire son image et travailler sur son acceptabilité sociale.

Après la publication de l'étude, un travail s'est avéré nécessaire pour garantir son acceptation par l'entreprise visée, les communautés touchées, les gouvernements national et provincial, ainsi que l'administration locale et l'armée, principale partie accusée de violations des droits. Tout au long de ce processus, l'image et la crédibilité de l'Église devaient être préservées en garantissant la rigueur scientifique et éthique de la recherche et une diffusion appropriée de ses conclusions. C'est pourquoi il a été décidé de présenter le rapport dans la ville de Durba, où les activités minières avaient lieu et où des violations des droits humains avaient été commises. Cette stratégie comportait à la fois des avantages et des risques. D'une part, présenter la recherche à un large public et mettre en lumière ce que les victimes de violations des droits humains n'avaient pas pu exprimer faute de moyens offrait une certaine consolation aux communautés et un espoir d'amélioration de la situation. D'autre part, exposer et rappeler aux gens les préjudices qu'ils ont subis risquait de remuer le couteau dans la plaie. C'est ce que craignait l'entreprise pour la sécurité de ses investissements. Afin d'éviter tout incident, des réunions de préparation psychologique ont été organisées la veille du lancement. L'équipe CERN-PAX a tenu des séances de travail avec l'administrateur du territoire de Watsa, des organisations locales de la société civile, l'évêque d'Isiro-Niangara et la direction de Kibali sur place à Durba. La question la plus sensible était le cas d'Héritier Wembo (voir section 3.3).



Le lancement a eu lieu en août 2015 dans une salle paroissiale bondée – la paroisse avait été déplacée en raison des activités minières, et l'entreprise avait financé ses nouveaux bâtiments. Il a été animé par le secrétaire exécutif de la CERN, qui a permis aux autorités politiques et administratives, aux autorités religieuses, ainsi qu'aux membres de la société civile et de la communauté de s'exprimer librement. Les représentants de l'entreprise ont répondu sans hésitation aux nombreuses questions. Après le lancement, la situation tendue qui persistait depuis des mois s'est enfin apaisée. Les bases du dialogue entre l'entreprise et la communauté ont été rétablies. Il s'agissait désormais de donner suite aux recommandations de l'étude. Celles-ci concernaient, entre autres, le plan de délocalisation des communautés par l'entreprise, la répression des manifestations pacifiques par les forces de sécurité et leur harcèlement de la population, la coexistence entre l'entreprise et les mineurs artisanaux, le manque de zones réservées à l'exploitation minière artisanale, la redistribution des revenus, le manque d'emplois, la méconnaissance par la population de ses droits et obligations, les mécanismes de réparation des violations des droits humains et l'accès à la justice.

En matière de sécurité, l'étude recommandait d'organiser des formations, de définir le rôle des services de sécurité au sein de la concession minière, de surveiller et d'évaluer leurs actions, et d'imposer des sanctions en cas de faute professionnelle. En matière de communication, elle recommandait d'informer la population des accords et contrats liant l'entreprise à l'État, des lois relatives au secteur minier et des plans de relocalisation de l'entreprise. La consultation des communautés et le dialogue pour résoudre les problèmes ont été présentés comme essentiels. Enfin, en matière de coexistence, elle a recommandé de former et d'organiser la population en associations de défense des droits humains pour assurer un contrôle citoyen, de soutenir la création de coopératives minières et agricoles, de diversifier l'économie et de créer des opportunités d'emploi alternatives.



Pour les mineurs artisanaux, l'État a été appelé à créer des zones d'exploitation minière artisanale viables. En ce qui concerne la redistribution des revenus et le dépôt de plaintes, la société civile a été invitée à former et à soutenir la population, en particulier dans la gestion des revenus miniers, ainsi qu'à dialoguer avec l'entreprise et les autorités de l'État. Afin d'atténuer le risque de conséquences imprévues telles que le vandalisme des infrastructures minières en réaction à la révélation de violations des droits humains (et les arrestations arbitraires qui s'ensuivraient parmi la population locale),¹⁰ la CERN a entrepris d'autres actions, notamment de plaider, de soutenir et de former pour les communautés.

Plaidoyer

En juillet 2015, l'ancien Conseil pontifical « Justice et Paix »¹¹ a organisé à Rome une journée de réflexion sur les « cris » provoqués par l'exploitation minière (François 2015) et a invité des représentants des communautés touchées par ces activités à venir témoigner. La CERN a été invitée à y participer. Son secrétaire exécutif était accompagné de deux représentants communautaires, dont Héritier Wembo (voir section 3.3). Cette plateforme internationale, avant la publication du rapport en août 2015, a offert un premier espace de plaidoyer sur la base des conclusions du rapport.

Une autre plateforme permettant de faire bouger les choses a été la collaboration renforcée entre la société civile et les sociétés minières autour de la révision du Code minier. L'un des défis de l'exploitation minière en RDC est qu'elle ne profite pas suffisamment à la population congolaise. Le Code minier de 2002 visait à attirer les investisseurs, mais sa mise en œuvre a montré que les investisseurs y avaient gagné plus que les populations locales. Il a donc été révisé entre 2012 et 2018. En tant que membre de la plateforme « *Coordination des Plaidoyers de la Société Civile sur la Gouvernance des Ressources Naturelles* », la CERN a participé à ce processus de révision, qui a impliqué le gouvernement, les sociétés minières et la société civile, avec le soutien

¹⁰ Lors d'une séance préparatoire de deux heures avec les représentants des autorités locales et de l'entreprise avant le lancement, un dirigeant de l'entreprise a réagi en voyant la photo d'Héritier Wembo dans le rapport en déclarant : « Votre étude risque de mettre le feu à la cité de Durba ».

¹¹ Il est devenu en 2019 le Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral.

de représentants communautaires.¹² L'objectif principal de la plateforme de Coordination était de protéger les intérêts des populations locales sur les questions sociales, économiques et environnementales. Au cours du processus de révision du Code minier, des impasses sont toutefois apparues, et la société civile a joué le rôle de médiateur entre les entreprises et le gouvernement. Compte tenu de sa crédibilité, la CERN a accueilli dans ses locaux plusieurs réunions de consultation et de coordination entre la société civile et les sociétés minières afin de surmonter les divergences entre le gouvernement et ces dernières.¹³ Parmi les principales réussites de la plateforme de coordination, on peut citer : l'obtention de la garantie que la part des redevances minières attribuée aux collectivités locales soit transférée directement sur leur compte bancaire (le gouvernement central n'ayant pas toujours redistribué la part des redevances revenant aux collectivités locales) ; l'introduction de la disposition portant sur la négociation de cahiers de charges entre les communautés affectées et les entreprises minières, dont les projets sont à financer par ces dernières ; et, comme troisième outil, l'obligation pour les entreprises d'allouer une dotation minimum de 0,3 du chiffre d'affaires au développement local. Concernant ce dernier point, après s'être mis d'accord sur un chiffre de 0,3 % lors de réunions avec la société civile et les sociétés minières, le gouvernement l'a ramené à 0,1 % dans le Code minier révisé soumis à l'approbation du Parlement. Ce changement avait été consigné. Grâce à la vigilance de la société civile et à la coopération de certains députés, le secrétaire de la CERN et un membre du personnel d'une autre ONG faisant partie de la plateforme de coordination ont demandé à une députée de soulever au Parlement la divergence entre ce qui avait été convenu et ce qui avait été soumis. Le Parlement a voté le maintien de la part minimale convenue de 0,3 %.

Une troisième occasion de plaider s'est présentée lors d'un interrogatoire mené par un agent de l'*Agence nationale de renseignements* (ANR). La publication du rapport à Durba avait attiré l'attention des services de sécurité du pays. À son retour à Kinshasa, le secrétaire exécutif de la CERN a été interrogé par un agent des renseignements – le lancement du rapport était considéré dans certains milieux comme une question de sécurité. L'entretien a eu lieu dans un restaurant situé au siège de la CENCO, après que le secrétaire exécutif de la CERN eut refusé qu'il se déroule dans les locaux de l'ANR. Pendant le repas, l'officier des renseignements semblait enregistrer la conversation à l'aide d'un stylo caméra, ce à quoi le secrétaire exécutif s'était préparé. Il enregistrait donc lui aussi la conversation sur son téléphone portable. Une autre précaution prise a été de se faire accompagner par une personne de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo), dont l'identité et le rôle n'ont pas été révélés à l'officier des services de renseignement. En raison du lien direct entre l'ANR et le président, l'ANR rend compte directement au président de la RDC. Le secrétaire de la CERN a profité de cette rencontre pour faire pression en faveur d'un procès visant à traduire en justice les militaires responsables de violations des droits de l'homme, et pour demander un contrôle de l'État sur les services de sécurité affectés à la concession de Kibali.

Accompagnement

Tout au long des phases de recherche, de publication et de plaider, l'accompagnement des membres de la communauté, en particulier Héritier Wembo, dont le jet dans le feu par les militaires a été à l'origine de cette recherche, a été essentiel. Pour obtenir un passeport et un visa afin qu'il puisse se rendre à Rome, le CERN a dû

¹² La Coordination a organisé quatre réunions préparatoires : une à Kisangani, une à Lubumbashi et une à Kinshasa, avec des organisations de la société civile actives dans la défense de la gouvernance des ressources naturelles dans ces provinces. Une quatrième réunion à Kinshasa a abouti à un document final sur la base de ces consultations. La CERN a organisé ses propres consultations avec les ORN à travers les diocèses afin de recueillir des commentaires sur les faiblesses du Code minier de 2002. Ceux-ci ont été utilisés comme un important support dans les travaux des ateliers pour formuler les recommandations finales.

¹³ Parmi ces divergences figuraient la réduction de la clause de stabilité de 10 à 5 ans (la clause de stabilité permet de protéger les droits miniers contre d'éventuels changements de législation), et l'augmentation des redevances liées au cobalt, qui sont passées de 2,5 à 10 % dans le Code minier révisé. Certaines entreprises ont tenté de bloquer l'ensemble du processus de révision au motif qu'une telle augmentation ne pouvait se justifier étant donné que l'État ne fournit pas d'électricité et qu'elles doivent financer elles-mêmes les infrastructures publiques nécessaires aux opérations minières.

l'amener à Kinshasa. Étant donné que son cas avait suscité la colère de certains, et que ceux-ci étaient prêts à saboter l'investissement de Kibali – y compris les véhicules, les machines, les bureaux et autres équipements –, ¹⁴ son voyage s'est déroulé rapidement et en secret. Wembo a voyagé de nuit de Durba à Kisangani (à 300 km de là) pour ensuite prendre un vol direct vers Kinshasa. Il a été pris en charge par la CERN, qui l'a mis à l'abri.

Une semaine après avoir quitté Durba, Wembo a reçu chez lui la visite d'une personne se présentant comme un membre d'une organisation de la société civile, qui a expliqué à son épouse que la MONUSCO souhaitait qu'il soit soigné en Ouganda. La CENCO a soupçonné qu'il s'agissait d'un piège visant à le faire disparaître : Wembo était une source d'embarras pour l'État et l'entreprise, car les mauvais traitements qu'il avait subis nuisaient à leur image. Comment, d'ailleurs, pourrait-on chercher à faire soigner en juillet quelqu'un dont les brûlures au deuxième degré remontaient au mois de janvier ? Cet incident a incité la CENCO à redoubler de prudence lors de la facilitation du témoignage de Wembo sur les violations des droits humains, afin de ne pas mettre sa vie en danger en rendant compte devant un public international des abus qu'il avait subis. Grâce au soutien financier de Misereor (l'ONG de développement de la Conférence épiscopale catholique allemande), Wembo a témoigné au Vatican. Ce fut un récit saisissant et captivant de la situation à Kibali ; cependant, deux nouveaux défis se sont présentés. Premièrement, Wembo et les membres de sa famille souhaitaient qu'il reste en Europe, même illégalement dans un premier temps. Deuxièmement, il était trop dangereux pour lui de retourner à Durba, car il avait terni la réputation de l'entreprise en cherchant à obtenir justice pour les violations des droits humains qu'il avait subies. La CERN ne pouvait pas permettre à Wembo de rester sans papiers en Europe. Il est retourné à Kinshasa, pris en charge par la CERN jusqu'à ce qu'il soit plus sûr pour lui de retourner dans la province du Haut-Uélé. Il est parti pour Isiro, la capitale provinciale, et la CERN, grâce à un appui symbolique de CAFOD, l'a aidé à lancer une entreprise de couture, car ses brûlures ne lui permettaient plus d'exercer le métier de mineur artisanal et qu'il avait déjà des compétences en couture. Il vit là-bas avec sa grand-mère depuis lors.

À la suite du rapport PAX-CERN, une enquête a été menée et la justice militaire a organisé une audience foraine (un tribunal mobile) à Durba afin de juger les personnes accusées de violations des droits humains. Le commandant « Coup par coup », qui avait la charge de la sécurité dans la concession de Kibali, était le principal accusé. ¹⁵ Le Bureau des droits de l'homme de la MONUSCO a contacté le CERN pour organiser la comparution de Wembo à l'audience. Le voyage de Wembo de Kinshasa à Durba a été organisé en secret aux frais de la MONUSCO. Wembo a témoigné, ce qui a conduit à la condamnation du commandant « Coup par coup » à dix ans d'emprisonnement et à son renvoi de l'armée. La CERN n'a pas pu suivre les audiences d'appel à Kisangani faute de ressources.

L'une des principales revendications des organisations de la société civile lors de la révision du Code minier était qu'une partie des redevances minières destinées aux entités locales où les minerais sont extraits soit versée à la province, à l'Entité *territoriale décentralisée* (ETD) telle qu'une ville, une commune, un secteur ou une chefferie, et au *Fonds minier pour les générations futures* (FOMIN). Lors d'une visite à Durba de trois organisations de la société civile (dont la CERN), à l'invitation de Kibali Goldmines pour dispenser une formation aux communautés locales, les responsables des ETD concernées par les activités de Kibali se sont plaints de n'avoir jamais reçu leur part des redevances (15 %). En présence des organisations de la société civile invitées, Kibali Goldmines a fourni des preuves confirmant le versement des redevances au gouvernement central (50 %) et au gouvernement de la province du Haut-Uélé (25 %), mais il n'y avait aucune preuve des 15 % de redevances destinés aux ETD et

¹⁴ Aux yeux de la population locale, l'entreprise et l'État agissent de concert, car c'est l'État qui autorise une entreprise à opérer, et c'est l'État qui garantit la sécurité de l'entreprise. Lorsque la sécurité de l'État porte préjudice à la population, il y a un risque que les citoyens endommagent en retour les infrastructures de l'entreprise.

¹⁵ Son vrai nom est Capitaine Ngongo Shungu Paul. On lui a donné le surnom de « Coup par Coup » parce qu'il fouettait sans pitié les personnes qu'il arrêtait. Il a également été accusé de torture.

des 10 % au FOMIN. Étant donné que, par le passé, les ETD avaient été détournés par le gouverneur provincial sortant, la CERN et deux autres organisations ont dénoncé la situation auprès d'autres organisations de la société civile, et ont publié en proposant une déclaration approuvée par la Coordination de la société civile pour la gouvernance des ressources naturelles, qui l'a diffusée sur les réseaux sociaux. Cela a rendu la situation publique. Le gouverneur est revenu sur sa décision, et, en conséquence, la part de redevances a été versée dans les comptes bancaires des ETD concernés.

Formation

Comme mentionné dans la section « Contexte », le Code minier révisé stipule que les entités locales concernées par les opérations minières se voient allouer au minimum 0,3 % du chiffre d'affaires d'une société minière, ainsi qu'un *cahier des charges* définissant les projets communautaires convenus et les autres besoins locaux que la société minière s'engage à financer et à satisfaire. Il est donc important de former les communautés concernées à la gestion des redevances minières et à la négociation des cahiers des charges, car elles ignorent souvent les réalités de l'exploitation minière et n'ont pas les capacités nécessaires pour négocier en toute connaissance de cause. Compte tenu de la confiance que Kibali Goldmines et les communautés locales accordaient à certaines organisations de la société civile, notamment la CERN, en raison de leur expertise et de leur professionnalisme, la société les a invitées à trois reprises à dispenser des formations visant à renforcer ces capacités.

4. Résumé et réflexions critiques

L'étude de cas de Kibali donne un aperçu de la vision et de l'orientation des activités de la CENCO dans le secteur minier. La documentation des violations des droits humains dans la concession de Kibali a constitué le point de départ, suivi d'un rapport de recherche approfondi, puis de plusieurs actions telles que la protection d'Hériter Wembo, la facilitation de son témoignage devant un public international et le procès de ceux qui l'ont maltraité, le dialogue avec Kibali Goldmines pour améliorer les relations avec la communauté, ainsi que la formation des communautés locales aux techniques de négociation et à la connaissance du Code minier. L'étude de cas a également mis en évidence la prudence dont il faut faire preuve lors de la publication des résultats de recherche afin que les communautés locales ne subissent pas les conséquences négatives d'un éventuel retour de bâton.



Ce cas révèle également le dilemme auquel l'État est souvent confronté : d'une part, il doit rassurer les investisseurs miniers car ils contribuent aux recettes publiques ; d'autre part, il doit protéger les populations locales contre les risques d'abus et garantir leurs droits humains. Pris entre la protection des investissements miniers et la garantie de la sécurité des opérations minières, lié par des accords contractuels avec les entreprises d'une part, et la protection des droits des communautés locales affectées par les opérations minières d'autre part, l'État privilégie souvent la sécurité des investissements miniers au détriment de la sécurité des moyens de subsistance des communautés et des droits des populations locales. La compréhension de la dynamique d'action dans cette étude de cas peut s'aborder sous trois angles : sa structure sous-jacente, sa mise en œuvre et ses résultats.

La structure qui a soutenu l'ensemble des actions décrites ci-dessus était la CERN, la branche technique de la CENCO. Pour que ses actions soient couronnées de succès, la CERN devait répondre à au moins quatre critères clés : 1) la crédibilité et la légitimité ; 2) la capacité à établir ou à gérer des réseaux et à entretenir de bonnes relations ; 3) la disponibilité d'un soutien financier ; et 4) la capacité à gérer les risques et à faire preuve de résilience. Premièrement, pour être crédible et légitime, le CERN disposait d'un personnel au niveau du bureau national et de points focaux au niveau des diocèses. Nommés par l'évêque local, ils travaillaient sous la direction d'un secrétaire exécutif qui comprenait la vision de la CENCO et dont les capacités lui permettaient de la traduire en actions concrètes. Les points focaux se sont familiarisés avec cette vision grâce à une formation et à des principes de fonctionnement cohérents, ainsi qu'à des objectifs et des méthodes de travail clairs. De plus, le soutien moral de la CENCO était essentiel non seulement pour la crédibilité, mais aussi pour la mobilisation de fonds. Deuxièmement, le secrétaire exécutif de la CERN devait gérer des réseaux d'organisations tant au sein qu'en dehors de l'Église, tout en entretenant des relations à divers niveaux, tels que le réseau des observatoires des ressources naturelles, les organisations de la société civile, les institutions étatiques et le secteur privé, sans compromettre ses principes. Troisièmement, le financement était crucial pour la mise en œuvre de toutes les actions. Ne disposant d'aucun financement propre, le CERN doit compter sur un soutien externe, ce qui est source d'insécurité. Dans ce cas précis, le financement provenait de PAX, de Misereor, du Bureau des droits de l'homme de la MONUSCO et de certains partenaires anonymes, notamment pour couvrir les frais de déplacement des deux représentants communautaires à la conférence du Vatican de juillet 2015. Le secrétaire exécutif de la CERN a parfois dû puiser dans ses ressources personnelles pour faciliter le séjour clandestin de Wembo. Quatrièmement, l'ensemble du processus comportait plusieurs risques. Pendant la recherche sur le terrain, les enquêteurs risquaient d'être harcelés par les mineurs. Comme ils sont parfois victimes de harcèlement de la part des autorités de l'État, les mineurs se montrent méfiants envers quiconque vient les photographier ou leur poser des questions. Une fois la recherche publiée, on craignait un soulèvement populaire contre l'entreprise – l'interrogatoire du secrétaire exécutif du CERN par un agent de l'Agence nationale de renseignement a montré que la situation relevait de la sécurité nationale. Le fait que Wembo ait été recherché après son départ de Durba constituait également un risque, tout comme sa tentation de rester en Europe. Son retour à Kinshasa après avoir témoigné contre l'entreprise à Rome était aussi risqué que de témoigner contre le commandant « Coup par Coup » lors de l'audience foraine à Durba. La CERN devait donc mettre en place des mécanismes de gestion des risques et renforcer sa résilience.

Le plan d'action s'articulait autour des niveaux local, diocésain, provincial, national et international. Au niveau local, plusieurs instances étaient impliquées : l'ORN du diocèse d'Isiro-Niangara et son évêque, l'administrateur du territoire de Watsa, les chefs de secteur et de chefferie, les organisations locales de la société civile, les membres de la communauté, les médias et la société minière. La province s'est peu impliquée, à l'exception d'un communiqué de presse visant à débloquent les redevances minières des ETD. La CERN n'a pas pu intervenir au niveau judiciaire provincial lors de l'appel du procès du commandant « Coup par Coup ». Au niveau national, la CERN a collaboré avec PAX, les instances de la CENCO, la direction générale de l'entreprise Kibali, des organisations de la société civile, d'autres sociétés minières, l'ambassade d'Italie, la nonciature apostolique, l'Agence nationale de renseignement qui a joué un rôle dans l'organisation de l'audience du tribunal mobile, les proches parents de Wembo et le Bureau des droits de l'homme de la MONUSCO. Au niveau international, l'initiative a impliqué l'ancien Conseil pontifical « Justice et Paix » au Vatican, Misereor, PAX, CAFOD et proches de Wembo, ainsi que les médias.

En ce qui concerne ses résultats, la publication du rapport a eu des effets inattendus bien au-delà de ses trois principaux domaines de recommandations : la sécurité, la communication et la coexistence. Cela n'a été possible que grâce au maintien de relations avec divers réseaux. L'image et la crédibilité du CENCO, de la CERN et de PAX

ont été préservées, notamment en maintenant des normes élevées en matière de qualité du travail. Depuis la publication du rapport, l'entreprise s'est développée, et sa mine est désormais considérée comme une référence en Afrique centrale. La production semble avoir atteint sa pleine capacité. En 2025, environ 670 000 onces d'or ont été produites, générant un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de dollars américains. La société minière organise désormais des conférences trimestrielles où le dialogue avec les différentes parties prenantes semble fructueux. En 2022, Kibali GoldMines a signé un *cahier des charges* d'une valeur de 8,7 millions de dollars US sur 5 ans, qui comprend le financement de nouvelles écoles et de nouveaux hôpitaux, l'approvisionnement en eau potable, des projets agricoles et d'autres projets de développement local, ainsi que la formation et l'emploi des jeunes de la communauté dans le domaine des énergies renouvelables (centrales hydroélectriques).

Malgré ce succès, la réponse de la CENCO/CERN à l'exploitation minière présente plusieurs limites. L'une des principales limites est que les décisions concernant les opérations minières relèvent de la prérogative de l'État, qui conclut des accords avec les entreprises. L'Église ne joue qu'un rôle de surveillance en suivant la situation sur le terrain. Elle éduque, dénonce, conteste, sert de médiateur, soutient et défend. Cela soulève de nombreux défis et questions :

- Est-il possible d'établir un dialogue sincère et continu entre les entreprises minières et les communautés touchées dans un contexte où l'État ne remplit pas ses obligations envers la population ? Où peuvent-elles trouver une tribune pour exprimer leurs griefs ?
- De nombreux diocèses sont confrontés à des difficultés financières. Une entreprise opérant dans la juridiction du diocèse pourrait se montrer généreuse en finançant des projets pour l'Église, soit à la demande de celle-ci, soit de sa propre initiative dans le cadre de sa responsabilité sociale d'entreprise. Dans ce cas, la crédibilité de l'Église ne serait-elle pas compromise ? En gardant le silence face aux préjudices potentiels résultant des activités de l'entreprise, ne serait-elle pas perçue par le public comme complice ?
- Le travail de l'Église nécessite un soutien financier. Où trouver les ressources nécessaires ? L'Église peut-elle accepter des financements du secteur public ou privé sans se sentir compromise ?
- Comment l'Église remédierait-elle aux faiblesses internes dans la gestion des fonds reçus, au risque d'être discréditée ou accusée de corruption ?
- Comment répondre aux préoccupations en matière de sécurité face aux menaces émanant des entreprises, de l'État ou des communautés ?
- Comment pouvons-nous renforcer la capacité des communautés locales, notamment par le biais des paroisses, à s'informer, à se former et à s'impliquer dans les questions relatives aux droits de l'homme et à l'environnement liées à l'exploitation minière ?
- Faut-il qu'une structure nationale supervise tous les diocèses, ou vaut-il mieux qu'elle se concentre sur une seule région pour plus d'efficacité ?

Cette étude de cas a illustré comment l'Église catholique en RDC a rempli un aspect de sa mission prophétique dans le secteur minier. Sur la base d'une analyse socio-pastorale, la CENCO a mis en place une commission ad hoc chargée des ressources naturelles, la CERN. La CENCO a ensuite produit en 2009 un « Vade-mecum à l'intention des citoyens congolais sur la gestion des ressources naturelles » afin de guider ce travail pastoral. Ce document a fourni une analyse du contexte du pays, des enjeux et des préoccupations, ainsi que des attentes de la population concernant les ressources naturelles. Il énonce ensuite les principes qui, selon la tradition sociale de l'Église, devraient guider l'exploitation des ressources naturelles et propose des solutions possibles aux problèmes qui peuvent souvent surgir dans les zones minières.

Aujourd'hui, ce travail pastoral se poursuit dans un contexte de relations tendues entre l'Église catholique et l'État congolais. L'initiative du « Pacte pour la paix », qui visait à mener un dialogue global et inclusif,¹⁶ a reçu un accueil mitigé de la part du gouvernement. Cela aurait pu être l'occasion de réfléchir à la gestion des ressources naturelles, et des ressources minérales en particulier. Le travail mené par la CERN nécessite des financements. La mobilisation de ressources aux niveaux national et international représente un défi de taille, et la CENCO devrait se pencher sur cette question.

L'étude de cas montre comment les principes de la doctrine sociale catholique – dignité humaine, solidarité et soin de notre maison commune – ont été traduits en actions concrètes en mobilisant des personnes, des structures et des ressources afin de redonner espoir à une population dont les appels à l'aide avaient été entendus du niveau local au niveau international. Les actions entreprises ont rétabli la confiance envers une société minière. Sa concession, gardée par des soldats connus pour leurs abus et devenue un lieu où la dignité humaine était bafouée, a été transformée. La population bénéficie désormais de redevances minières et d'autres fonds affectés au développement communautaire. Cela ne s'est pas fait sans risques ni défis majeurs. Confrontés à des ressources financières limitées, à la méfiance, à la suspicion et au besoin de ressources humaines qualifiées, CENCO, CERN et PAX ont réussi à préserver leur réputation de crédibilité et de dignité.

Références

- African Development Bank. S.d. "[Democratic Republic of the Congo Economic Outlook](#)".
- African Green Minerals Observatory. s.d. "[Green Mineral Profile DRC](#)".
- Bloomberg News. 2026a. "[Congo state firm strikes deal to sell copper from Glencore mine](#)". 18 February 2026.
- Bloomberg News. 2026b. "[Zijin's Congo lithium mine set to be among world's biggest](#)". 24 March 2026.
- Business and Human Rights. 2025. "[DRC: Dam failure at Huayou Cobalt subsidiary reportedly spills toxic water into Lubumbashi](#)". 10 November 2025.
- CENCO (Conférence Episcopale Nationale du Congo). 2007. "A vin nouveau, outres neuves. Ne pas decevoir les attentes de la nation." *Message for the 47th anniversary of independence*. July 2007.
- CENCO. 2009. *Vade mecum du citoyen congolais sur la gestion des ressources naturelles*. Kinshasa: CENCO.
- EITI (Extractive Industries Transparency Initiative). 2025. [Rapport ITIE-DRC 2023](#). Accessed 1 May 2026.
- Fualdes, N. 2018. "[RDC: La Sokimo s'inquiète de l'impact de la fusion Barrick/Randgold à Kibali](#)". *Jeune Afrique*. 28 September 2018.
- Global Witness. 2007. "[The Congolese Mining Sector in the Balance: Lack of transparency risks undermining review of mining contracts](#)". *A Global Witness briefing*. 1 October 2007.
- Global Witness. 2025. "[New investigation suggests EU trader Traxys buys conflict minerals from DRC](#)". 15 April 2025.
- Global Witness. 2026. "[Deadly DRC mine disaster highlights human cost of coltan](#)". 3 February 2026.
- Francis. 2015. "[Message of his Holiness Pope Francis to the President of the Pontifical Council for Justice and Peace on the Occasion of the Meeting "A Day of Reflection – United with God, We Hear a Cry"](#)". 17-19 July 2015.
- Kambashi, S. and L. Zengarini. 2025. "[Churches in DRC launch roadmap for peace in Great Lakes Region](#)". 17 January 2025.
- Mongabay Africa. 2026. "[200 dead, more missing in another DRC mine collapse](#)". 6 March 2026.

¹⁶ L'initiative « Pacte social pour la Paix et le Bien-Vivre Ensemble en RDC et dans les Grands-Lacs » a été lancée en décembre 2024 par la CENCO et l'Église du Christ au Congo, qui regroupe les Églises protestantes et évangéliques. Voir Kambashi et Zengarini (2025) pour plus d'informations.

OPHI (Oxford Poverty and Human Development Initiative). 2025. "[Global MPI Country Briefing 2025: Congo, Democratic Republic of the](#)".

PAX and CERN (Commission Episcopale pour les Ressources Naturelles). 2015. [Géant Minier Kibali. Ôter les Impuretés pour que l'Or Soit Pur.](#)

UN Security Council. 2003. [Final report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of DR Congo.](#)

World Bank. S.d. "[Overview: DRC](#)".

Référence recommandée

Muhiya, Henri (2026). "La mine d'or de Kibali, Diocèse d'Isiro-Niangara, République démocratique du Congo". Severine Deneulin et Caesar Montevécchio (eds). *Approches Catholiques de l'Exploitation Minière: Etudes de Cas*. University of Notre Dame et Laudato Si' Research Institute, Campion Hall, University of Oxford. <https://doi.org/10.7274/32864960>

Crédits photos

Toutes les photos figurant dans ce dossier ont été fournies par Henri Muhiya. Tous droits réservés.